Rapport annuel
de la Commission Locale
de Développement Rural

RAPPORT 2024

C.L.D.R. de Rendeux
rue de Hotton, 1
6987 RENDEUX

Tél. : 084/37.01.71
francois.collignon@rendeux.be

Date :

Le 09 mars 2025

Rapport annuel de la Commission Locale de Développement Rural

2024

- L'Opération de Développement Rural de Rendeux

- Réunions plénières de la CLDR
- Réunions dans les groupes de travail
- Travail en commissions
- Conventions
- Rapport de la commission locale de développement rural

La CLDR s'est réunie pour la première fois le 24 janvier 2018. Par la suite, huit réunions supplémentaires ont été organisées ainsi qu'une journée inter-CLDR en collaboration avec la CLDR de La-Roche-en-Ardenne et des acteurs associatifs présents sur les deux territoires.

Les trois premières réunions ont été consacrées à un travail global au sujet de l'AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) réalisé à partir des données socio-économiques de la commune et des données issues des consultations de la population. L'AFOM définitif ainsi que le diagnostic partagé ont finalement été approuvés par la CLDR lors de la réunion du 25 avril 2018.

La CLDR a ensuite travaillé sur une ébauche de stratégie et l'organisation des futurs groupes de travail. Parallèlement à cela, deux visites de terrain ont été organisées : l'une à Beauvechain, l'autre sur le territoire de la commune de Rendeux.

Avec la participation des membres de la CLDR, des enquêtes ont également été réalisées auprès des jeunes et des acteurs touristiques et économiques présents sur la commune, afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes.

La Commission Locale de Développement Rural de Rendeux renouvelée le 18 décembre 2018 suite aux élections communales d'octobre est composée de 58 membres, dont 7 conseillers communaux, 2 échevins et le Bourgmestre.

Début 2019, les membres de la commission se sont répartis dans les différents groupes de travail (GT) également ouverts à tous les habitants de la commune ainsi qu'à des personnes ressources extérieures :

- GT Vie associative, culture et sport
- GT Social, santé et services
- GT Economie et Tourisme
- GT Patrimoine bâti et naturel
- GT Jeunes
- GT Mobilité et sécurité routière
- GT Aménagement du Territoire
- GT Forêt
- GT Energie

Ces groupes de travail avaient pour objectif de confirmer/préciser la stratégie du PCDR pour in fine rédiger des fiches projets.

La CLDR s'est réunie à 2 reprises en 2020. Lors de la première séance, le bureau Orthogone a proposé une première version des fiches projets du lot 1, sortes de 'pièces à casser' à faire évoluer, à enrichir, à préciser. La C.L.D.R. a également pu prendre connaissance du travail réalisé par la Commission Patrimoine.

La seconde séance a pour sa part consisté à un dernier toilettage des différents lots et plus spécifiquement à clarifier les fiches-projet du lot 2 de manière à ce que l'auteur de projet puisse s'atteler à finaliser la rédaction des différentes fiches-projet.

L'aboutissement du travail rédactionnel, l'analyse du document sous l'angle de l'Agenda 21 Local (A21L) et sa validation par la C.L.D.R. semblaient pouvoir se concrétiser avant l'été. Cependant, la pandémie de Covid-19 a fortement perturbé le calendrier envisagé. Si cette crise majeure a figé le travail entamé par la C.L.D.R., certaines situations ont évolué, certains dossiers ont pu poursuivre leur cheminement tandis que d'autres ont été statés.

Tout comme en 2020, la situation sanitaire exceptionnelle vécue en 2021 a évidemment limité les activités de la CLDR. La réflexion quant aux méthodes adéquates pour permettre à la CLDR de poursuivre un travail de qualité a notamment dû tenir compte du fait que la commune comporte nombre de zones blanches, ce qui ne rend pas la réalisation de CLDR virtuelles aisée. Cette étape primordiale dans le long processus d'élaboration du PCDR est particulièrement sensible de sorte qu'il ne s'agit pas de la jouer au rabais. Etant donné les contraintes, le choix de postposer les activités de la CLDR correspond à une solution qui ne déforce personne.

En 2021, la CLDR ne s'est donc réunie qu'une seule fois. L'objectif était de présenter le travail de l'auteur de projet quant à la rédaction des fiches du lot 1 et de bénéficier des remarques des membres de la commission pour les retravailler.

Une deuxième réunion était prévue dans la foulée (mi-novembre) afin de relire les fiches relatives au lot 2. Il a dès lors été demandé aux membres de ladite CLDR de réagir par écrit (mail, courrier, …) quant aux documents qu'il était prévu de présenter en réunion. 6 personnes ont émis des remarques que l'auteur a pu prendre en considération afin de peaufiner son travail de rédaction.

Par ailleurs, les inondations de juillet 2021 ont aussi impacté le territoire de la commune de Rendeux de manière conséquente et la question de la résilience à développer devait se poser. La Région a pour sa part adopté diverses mesures en matière d'urbanisme, de gestion des cours d'eau… avec des conséquences certaines pour la commune. Au niveau du PCDR de Rendeux, on ne relève pas de projet spécifiquement en lien avec les inondations mais des points d'attention abordés dans plusieurs fiches (éviter l'imperméabilisation, rehaussement de certains équipements, création de bassins d'orage, …).

En 2022, la CLDR ne s'est réunie qu'une seule fois. L'idée était de présenter aux membres de la CLDR et de la CCATM, par le biais d'une visite de terrain, les projets (aboutis et en cours) menés par la Commune.

Tout comme pour les deux années précédentes, la situation sanitaire, poussant à l'extrême prudence, a évidemment limité les activités de la CLDR.

Au surplus, certains dossiers d'importance ont connu des avancées susceptibles d'impacter considérablement les réflexions menées par la CLDR, d'autres non moins importants étant toujours dans l'attente d'une issue encore incertaine. Quoiqu'il en soit, force est de constater que le document final doit tenir compte d'une nécessaire mise à jour des informations qui s'y trouvent. Il convient également de s'assurer que les priorités définies à l'époque correspondent toujours aux besoins actuels.

Compte-tenu de ces éléments, en date du 21 février 2024, la CLDR a approuvé :

- le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur
- l'avant-projet de PCDR (moyennant l'intégration de remarques)
- la première demande de convention en développement rural

Une fois les dernières remarques intégrées au dossier, le Conseil communal réuni en séance du 08 juillet 2024 a approuvé le projet de Programme de Développement rural de la Commune de Rendeux. Il a également décidé de proposer la fiche-projet intitulée *«Aménagement de la maison de village de Chéoux et ses abords »* à introduire dans le cadre d'une première convention-faisabilité.

Suite à la présentation qui lui a été faite en date du 08 novembre 2024, le Pôle Aménagement du Territoire a remis un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de RENDEUX en date du 15 novembre 2024. Il s'est également dit favorable au projet repris en première convention.

Il est probable que cet avis en faveur du dossier permettra d'appuyer la décision définitive du Gouvernement Wallon. Nous ne pouvons qu'espérer que cette étape pour le moins importante pourra trouver une issue favorable très prochainement.

<u>Fréquentation</u>

Depuis le lancement de cette nouvelle Opération de Développement Rural, nous pouvons nous réjouir de la fréquentation aux différentes réunions.

En effet, pour 2018 on relevait 320 présences cumulées pour 9 réunions organisées, soit une moyenne de plus de 35 personnes par réunion.

En 2019, on comptabilisait 179 présences cumulées pour les 5 réunions plénières organisées, soit une fois encore une moyenne de plus de 35 membres par réunion. En y ajoutant les présences dans les 11 groupes de travail thématiques organisés et encadrés par l'organisme d'accompagnement ainsi que dans les 3 groupes de

travail ‘autonomes’ et les 2 commissions citoyennes respectivement consacrées au petit patrimoine et à la mobilité, on dénombrait 433 présences cumulées en 2019.

Cette dynamique s’est confirmée début 2020 par les 53 présences cumulées lors des 2 réunions plénières qui ont pu être organisées ainsi que les 16 participations enregistrées pour la seule réunion de la Commission Patrimoine organisée en février, soit au total 69 présences cumulées en 2020.

La seule réunion organisée en présentiel en octobre 2021 entre 2 vagues de la pandémie a pour sa part rassemblé 21 membres.

La visite de terrain du 22 octobre 2022 a quant à elle rassemblé 27 personnes. Il convient d’insister sur la participation à cette journée car elle confirme que la dynamique n’a pas été impactée par la ‘mise sous-cloche’ prolongée le temps de bénéficier de conditions plus favorables ainsi que d’informations relatives aux avancées constatées dans certains dossiers d’importance.

Le réunion du 17 octobre 2023 a pour sa part rassemblé 19 membres tandis que celle du 21 février 2024 consacrant l’approbation de l’avant-projet de PCDR en a réuni 31 !

On dénombre donc 920 présences cumulées depuis la première réunion de la C.L.D.R. du 24 janvier 2018.

Comme déjà indiqué dans les rapports annuels précédents, l’évaluation faite avec la Fédération Rurale de Wallonie a permis de relever les éléments suivants :

- la C.L.D.R. de Rendeux compte un nombre de membres exceptionnel, incomparable avec d’autres communes. Ceci traduit la volonté des citoyens de notre petite commune de véritablement s’investir dans le processus d’élaboration du P.C.D.R. ;
- les résultats collectés dans le cadre de l’enquête sur les ‘Zones Blanches’ ont notamment confirmé les difficultés rencontrées à certains endroits pour bénéficier d’une connexion internet de qualité ;
- les chiffres de fréquentation évoqués supra confirment aussi cette volonté des citoyens de participer activement dans les choix à opérer pour l’avenir de leur commune.

Il ressort donc de ces éléments que la finalisation du PCDR ne pouvait se concevoir qu’avec la CLDR, laquelle devait pouvoir disposer de toutes les informations utiles lui permettant de se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Rapport annuel de la Commission Locale de Développement Rural

2024

- L'Opération de Développement Rural de Rendeux
- **Réunions plénières de la CLDR**
- Réunions dans les groupes de travail
- Travail en commissions
- Conventions
- Rapport de la commission locale de développement rural

Réunions plénières de la CLDR

Date :		Réunions plénières de la CLDR		Participation
21/02/2024		**Approbation du nouveau ROI** **Approbation de l'avant-projet de PCDR** **Approbation de la première demande de convention en développement rural**		31
		TOTAL	**:**	**31**

Rapport annuel de la Commission Locale de Développement Rural

2024

- L'Opération de Développement Rural de Rendeux
- Réunions plénières de la CLDR
- **Réunions dans les groupes de travail**
- Travail en commissions
- Conventions
- Rapport de la commission locale de développement rural

Réunions dans les groupes de travail

Date :		Groupes de Travail		Participation
		GT vie associative, culture et sport		
		GT économie et tourisme		
		GT social, santé et services		
		GT jeunes (réservé aux moins de 26 ans)		
		GT Patrimoine bâti et naturel		
		GT aménagement du territoire		
		GT Forêt		
		GT mobilité et sécurité routière		
		GT Communication		
		GT Energie		
		GT Agriculture		
		TOTAL	**:**	**0**

Rapport annuel de la Commission Locale de Développement Rural

2024

- L'Opération de Développement Rural de Rendeux
- Réunions plénières de la CLDR
- Réunions dans les groupes de travail
- **Travail en commissions**
- Conventions
- Rapport de la commission locale de développement rural

Travail en commissions

Date :		Commission		Participation
		TOTAL	:	0

Rapport annuel de la Commission Locale de Développement Rural

2024

- L'Opération de Développement Rural de Rendeux
- Réunions plénières de la CLDR
- Réunions dans les groupes de travail
- Travail en commissions
- **Conventions**
- Rapport de la commission locale de développement rural

Conventions

Suite à la décision du Conseil communal du 27 janvier 2016, le Collège a entrepris les démarches nécessaires pour réaliser un second P.C.D.R. (Programme Communal de Développement Rural). Comme indiqué supra, l' O.D.R. (Opération de Développement Rural) en cours a franchi les différentes étapes de rédaction des fiches-projet, d'élaboration du P.C.D.R., d'approbation par la CLDR puis par le Conseil communal et de défense devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT).

Le PCDR de Rendeux est à présent en attente de validation définitive par le Gouvernement Wallon.

On ne relève donc aucune convention à ce stade

Il convient cependant de revenir sur un projet initié dans le cadre de la première O.D.R. et non-clôturé à l'heure de la rédaction du précédent rapport, à savoir la **Maison de village de Beffe**.

Convention-exécution 2011, avenants 2014 et 2019

Pour rappel, en date du 07 décembre 2018, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et Délégué de la Grande Région a transmis une proposition d'**Avenant 2019 à la Convention-Exécution du 14/12/2011** modifiant l'intitulé du projet comme suit : **« Création d'une nouvelle Maison de village de Beffe »**. Le programme financier détaillé est quant à lui inchangé.

Les villageois ont pu valider les toutes premières esquisses de l'avant-projet lors de la rencontre organisée le 07 février 2019.

Lors de sa séance du 19 février 2019, le Conseil communal a approuvé le programme, le budget, la part communale ainsi que les modalités de cet avenant 2019.

L'autorité représentant la Région a pour sa part signé cet avenant en date du 13 mai 2019. Le montant de la subvention est plafonné à 242.406,59 €.

La commune a pu finaliser les démarches d'acquisition de la parcelle contigüe au cimetière de Beffe par acte notarié du 07 mai 2019.

Les diverses versions transmises par l'auteur de projet ont permis de faire mûrir l'avant-projet de sorte qu'une version suffisamment aboutie a pu être validée par le comité de village de Beffe le 10 octobre 2019.

Lors de sa séance du 16 octobre 2019, la CLDR a à son tour pu prendre connaissance de la dernière version de l'avant-projet de construction d'une maison de village sur la parcelle contigüe au cimetière de Beffe. Lors de cette présentation, la commission a soulevé une remarque relative au parement 'tuile' du pignon, semble-t-il à proscrire.

Le comité d'accompagnement s'est pour sa part réuni le 14 novembre 2019 pour asseoir le projet définitif.

L'auteur de projet a ensuite été invité à composer la demande de permis d'urbanisme transmise à la Direction provinciale de l'urbanisme le 03 février 2020.

La Direction du Développement rural a transmis son accord sur l'avant-projet en date du 25 mars 2020.

Le rapport de guidance du facilitateur URE du 23 mars 2020 a été réceptionné en date du 10 avril 2020.

L'avis du Service Régional d'Incendie du 1er mai 2020 a pour sa part été réceptionné en date du 04 mai 2020.

Le Fonctionnaire délégué a octroyé le permis d'urbanisme en date du 10 août 2020.

Sur base de ces éléments, l'auteur de projet a pu finaliser le dossier projet définitif estimé à 425.996,25 € avec pour rappel une subvention DDR plafonnée à 242.406,59 €.

Lors de sa séance du 10 novembre 2020, le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché.

Le dossier projet définitif a été transmis à la Direction du Développement rural en date du 07 décembre 2020.

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Céline TELLIER, a marqué son accord sur le projet définitif en date du 16 mars 2021.

La commune a procédé à l'ouverture des soumissions le 29 avril 2021.

En date du 27 août 2021, le Collège communal a attribué ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit :

* Lot 1 (Bâtiment): Reco sprl, Rue De Chesseroux 5 à 4651 Battice, pour le montant d'offre contrôlé de 363.003,27 € hors TVA ou 439.233,95 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (Aménagements extérieurs): S.A. Benoit JONKEAU, Taverneux, 48 à 6661 Mont (Lux.), pour le montant d'offre contrôlé de 30.618,20 € hors TVA ou 37.048,02 €, 21% TVA comprise.

Lors de sa séance du 08 octobre 2021, le Collège communal a décidé d'engager les crédits pour le lot 1 (485.000 € TVAC) et pour le lot 2 (45.000 € TVAC) soit 530.000 € par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2021, à l'article 762/723-60 (n° projet 20180020).

Le SPW-DGOARNE-DDR a approuvé l'attribution des marchés (lot 1 – bâtiment et lot 2 - abords) en date du 18 octobre 2021.

En date du 22 octobre 2021 le Collège a pris acte de l'accord de la tutelle et du pouvoir subsidiant, préalable indispensable à la notification des marchés.

En date du 09 décembre 2021 il a approuvé la date de commencement des travaux, soit le 20 décembre 2021.

Note : La partie du marché relative au lot 2 (Aménagements extérieurs) a pour sa part été suspendue pour la période du 20 décembre 2021 au 07 avril 2023.

Phase travaux du lot 1 (Bâtiment) – Illustrations :

La reprise de l'exécution du lot 2 (Aménagements extérieurs) a été fixée au 11 avril 2023, tenant compte d'un délai d'exécution de 15 jours.

Ainsi, la nouvelle Maison de village de Beffe, d'une capacité de 80 personnes et adaptée aux manifestations publiques ou familiales, a été inaugurée le 09 juin 2023.

A cette occasion, le Bourgmestre a remis les clés au Comité des Fêtes de Beffe en invitant l'invitant à « *faire vivre cette salle* ».

https://consent.youtube.com/m?continue=https://www.youtube.com/watch%3Fv%3DmrN5Aol49nY%26cbrd%3D1&gl=BE&m=0&pc=yt&cm=2&hl=fr&src=1

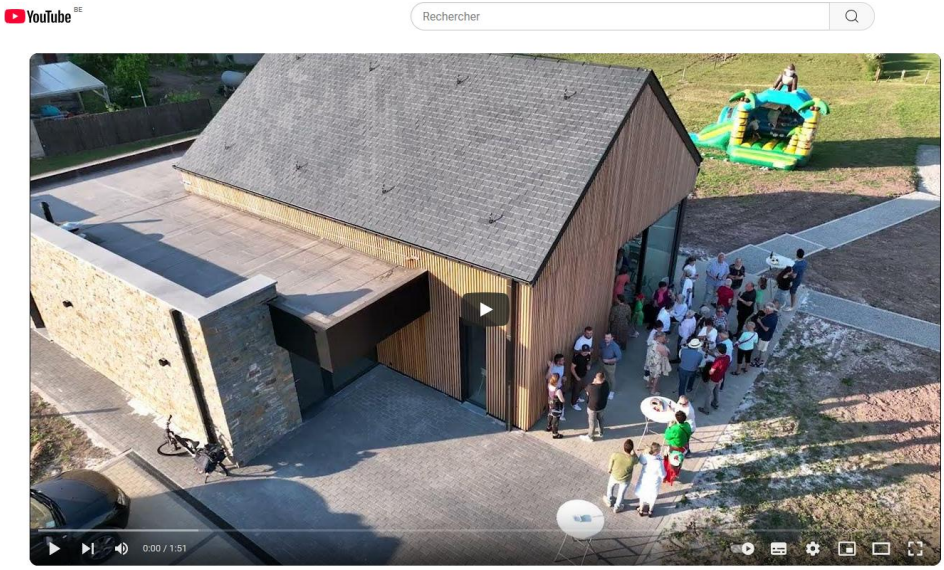

Inauguration de la salle de Beffe

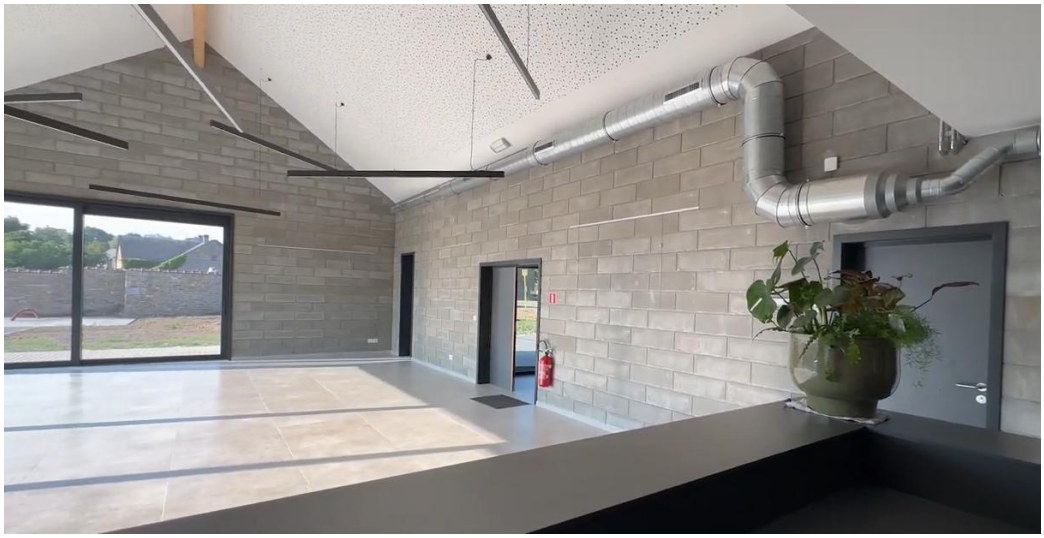

Lors de sa séance du 27 juillet 2023, le Collège a approuvé l'état d'avancement 18 – lot 2 (Aménagements extérieurs), portant le montant total de l'exécution de cette partie à 42.008,49 € HTVA soit 50.830,27 € TVAC.

L'état d'avancement 17 – lot 1 (Bâtiment) a pour sa part été approuvé par le Collège en date du 04 août 2023, portant le montant total de l'exécution de cette partie à 443.227,37 € HTVA soit 536.305,12 € TVAC.

Lors de sa séance du 20 avril 2024, le Collège a approuvé la réception provisoire du lot 1 (Bâtiment) tandis que celle du lot 2 (Aménagements extérieurs) a été approuvée en date du 02 juin 2024.

En sa séance du 14 juin 2024, il a approuvé la réception définitive du lot 1 (Bâtiment).

Organisé en ASBL depuis le 26 juillet 2023, le Comité des Fêtes de Beffe (BCE0804.296.284) assure adéquatement la gestion de cette nouvelle Maison de village. Le tableau reprenant les nombreuses manifestations et activités qui y sont organisées permet de confirmer qu'elle remplit parfaitement son rôle :

Relevé des locations : Association : 4x Personne de la commune : 17x Membre du comité (prix réduit) : 12x Personne hors commune : 7x	COMITÉ DES FÊTES DE BEFFE **Comité des Fêtes de Beffe : agenda des manifestations** 09/06/2023 inauguration nouvelle salle 25/06/2023 Diner de remerciement de bénévoles 05/09/2023 réunion du Comité 17/09/2023 Guinguette ouverte à tous 10/10/2023 réunion du Comité 31/10/23 Halloween pour tous les enfants 25/11/2023 Venue de Saint Nicolas => annulée car décès d'un membre du Comité 14/12/2023 réunion du Comité 09/01/2024 réunion du Comité 02 > 04/02/2024 Fête de la Sainte Agathe 2024 05/03/2024 réunion du Comité 25/05/2024 Diner de remerciement des bénévoles 15/09/2024 Guinguette 1/10/2024 réunion du Comité 26/11/2024 réunion du Comité 30/11/2024 Souper + venue de Saint Nicolas 03/12/2024 réunion du Comité 31/01 > 02/02/2025 Fête de la Sainte Agathe 2025 07/01/2025 réunion du Comité 11/03/2025 réunion du Comité
Total : 40	Total : 20
Soit 60 occupations cumulées sur période de 22 mois !	

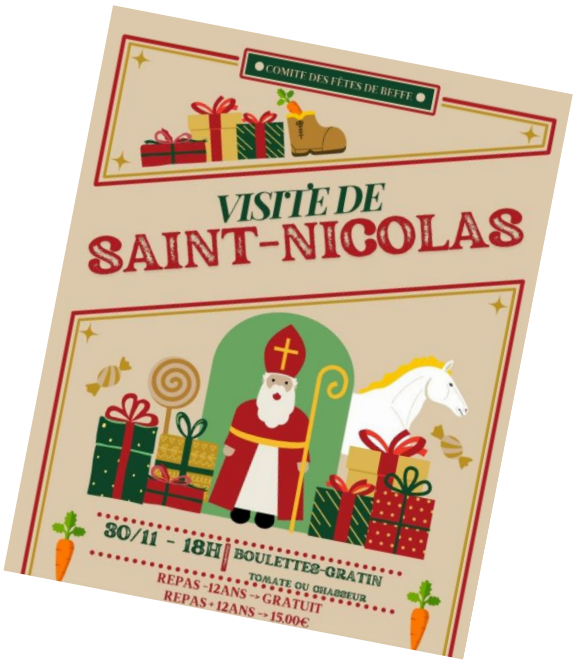

COMITÉ DES FÊTES
--- DE ---
BEFFE

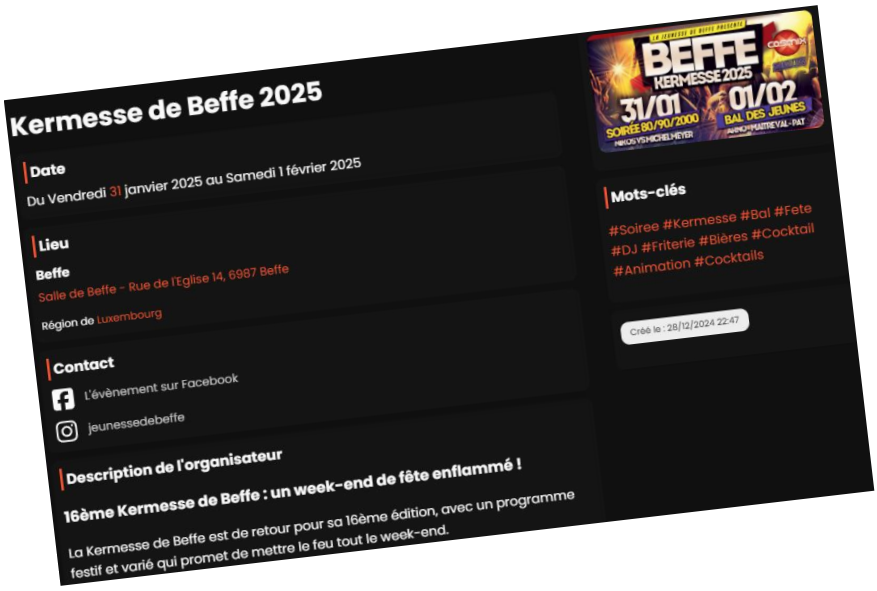

Rapport annuel de la Commission Locale de Développement Rural

2024

- L'Opération de Développement Rural de Rendeux
- Réunions plénières de la CLDR
- Réunions dans les groupes de travail
- Travail en commissions
- Conventions
- **Rapport de la commission locale de développement rural**

Rapport de la commission locale de développement rural

La Commission Locale de Développement Rural est un organe participatif (une Commission d'avis) composé de mandataires et de représentants de la population qui souhaitent s'investir dans le développement de leur commune.

Lors de son installation en janvier 2018, la CLDR de Rendeux est composée de 54 membres. Parmi ces membres, un quart maximum est désigné au sein du Conseil Communal, les autres membres représentant les différents villages, les différentes classes d'âge et les différents milieux socio-économiques.

Mandatée officiellement pour suivre l'Opération de développement rural, ses membres ont un rôle de relai entre les habitants et le Conseil Communal.

Ce groupe se réunit régulièrement pour élaborer le Programme Communal de Développement Rural de Rendeux.

Véritable moteur de l'opération, la CLDR pilote les réflexions du début à la fin.

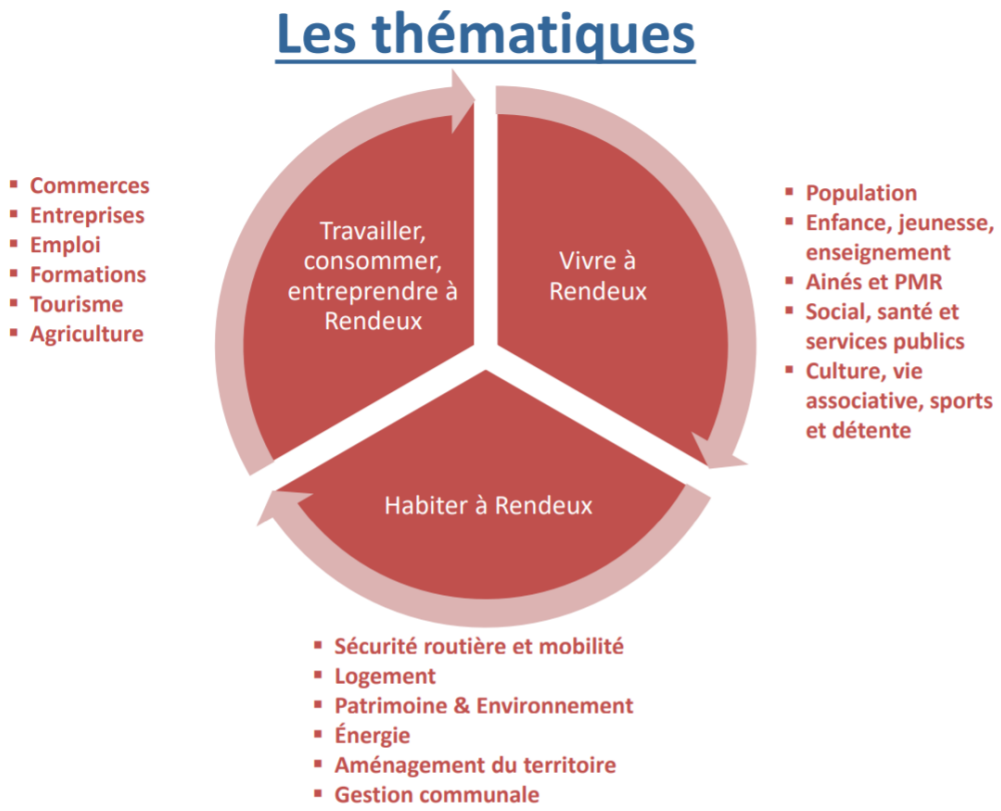

Dans un premier temps, elle est chargée :

1. d'étudier les idées récoltées lors des consultations villageoises et les comparer à l'analyse socio-économique du territoire
2. de dégager les principaux atouts et faiblesses du territoire et aboutir à un diagnostic partagé.
3. d'identifier ensuite les objectifs à relever dans les 10 prochaines années.

4. enfin, de définir les projets concrets à mettre en place pour atteindre ces ambitions fixées.

Renouvelée en décembre 2018, la commission désormais composée de 58 membres est amenée à poursuivre le travail entamé. Répartis dans les différents groupes de travail, les membres ont pu réfléchir aux projets et actions à mener.

Ce travail sera consigné dans un document appelé le PCDR (Programme Communal de Développement Rural). Le calendrier envisagé prévoyait de finaliser ce document pour l'été 2020 mais la pandémie de Covid-19 a considérablement perturbé le travail entamé.

Les inondations de juillet 2021 ont aussi impacté Rendeux de manière conséquente et la question de la résilience à développer doit se poser. La Région a pris certaines mesures en matière d'urbanisme, de gestion des cours d'eau… avec des conséquences certaines pour la commune. Au niveau du PCDR de Rendeux, on ne relève pas de projet spécifiquement en lien avec les inondations mais des points d'attention abordés dans plusieurs fiches (éviter l'imperméabilisation, rehaussement de certains équipements, création de bassins d'orage, …).

Entretemps, certains dossiers d'importance ont connu des avancées susceptibles d'impacter considérablement les réflexions menées par la CLDR, d'autres non moins importants sont toujours dans l'attente d'une issue encore incertaine. Quoiqu'il en soit, force est de constater que le document finalisé devait doit tenir compte d'une nécessaire mise à jour des informations qui s'y trouvent. Il convient également de s'assurer que les priorités définies à l'époque correspondent toujours aux besoins actuels.

Ainsi, en février 2024 la CLDR a approuvé le PDCR ainsi que la première demande de convention en développement rural. Une fois les dernières remarques intégrées au dossier, le Conseil communal a lui aussi a approuvé, en juillet 2024, le projet de Programme de Développement rural de la Commune de Rendeux et et par la même occasion a proposé d'introduire la fiche-projet intitulée «*Aménagement de la maison de village de Chéoux et ses abords* » dans le cadre d'une première convention-faisabilité.

La présentation faite au Pôle Aménagement du Territoire fin 2024 lui a permis de remettre un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de RENDEUX. Il s'est également dit favorable au projet repris en première convention.

Il est probable que cet avis en faveur du dossier permettra d'appuyer la décision définitive du Gouvernement Wallon. Nous ne pouvons qu'espérer que cette étape pour le moins importante pourra trouver une issue favorable très prochainement.

Lorsque le PCDR sera approuvé par le Gouvernement wallon, la Commission donnera son avis sur les projets à réaliser et s'occupera de leur suivi.

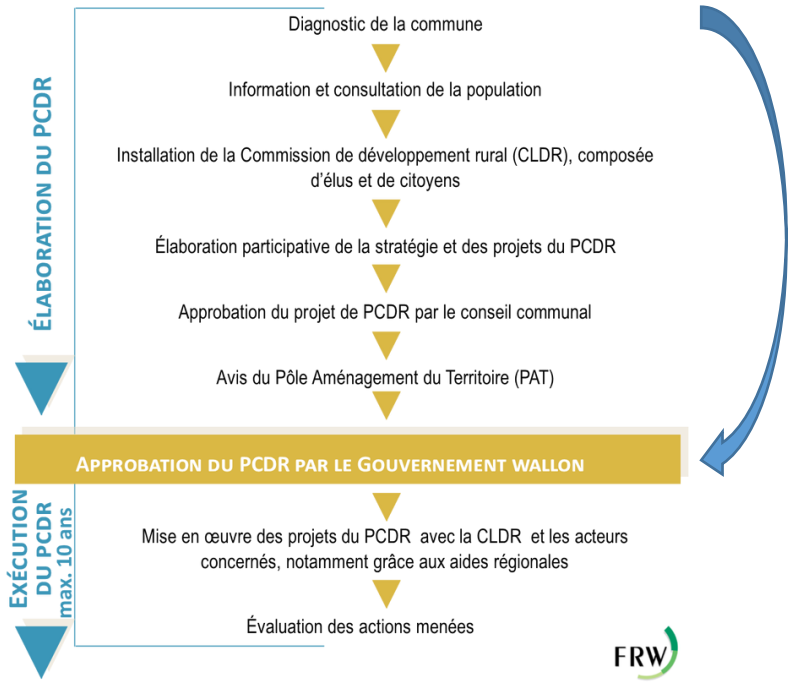

https://www.rendeuxpcdr.info/